

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi
d'intérêt privé n° 217 – Loi modifiant la Loi constituant en
corporation The Wales Home
(Texte adopté avec un amendement)

Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2009

Dépôt à l'Assemblée nationale :
N° 989-20091203

QUÉBEC

Séance du mercredi 2 décembre 2009

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 217 – Loi modifiant la Loi constituant en corporation The Wales Home (Ordre de l'Assemblée le 12 novembre 2009)

Membres présents :

M. Kelley (Jacques-Cartier), président
M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
M. Gauvreau (Groulx)
M. Reid (Orford), député présentant le projet de loi
M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger)
M. Sklavounos (Laurier-Dorion)
M^{me} St-Amand (Trois-Rivières)
M^{me} Thériault (Anjou), ministre déléguée aux Services sociaux

Autre député présent :

M. Paradis (Brome-Missisquoi)

Intéressé :

The Wales Home :
M^e Paul Bouchard, Hackett, Campbell, Bouchard

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 24, M. Kelley (Jacques-Cartier) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

M. le président donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Reid (Orford) fait des remarques préliminaires.

AUDITION

The Wales Home

À 11 h 28, la Commission entend l'exposé de The Wales Home.

S'ensuit un échange entre la Commission et le représentant de l'intéressé.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Préambule : Le préambule est adopté.

Articles 1 à 4 : Les articles 1 à 4 sont adoptés.

Article 5 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^c Bouchard de prendre la parole.

Après débat, l'article 5 est adopté.

Articles 6 et 7 : Les articles 6 et 7 sont adoptés.

Article 8 : M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am 1 (Annexé II).

L'amendement est adopté.

L'article 8, amendé, est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

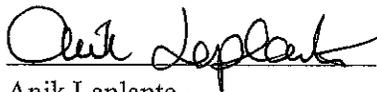
REMARQUES FINALES

M. Reid (Orford) et M^e Bouchard font des remarques finales.

À 11 h 41, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au mardi 2 février 2010, à 9 h 30, où elle entreprendra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Anik Laplante


Geoffrey Kelley

AL/sl

Québec, le 2 décembre 2009

ANNEXE I

Ordre du jour



COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé
n° 217, Loi modifiant la Loi constituant en corporation The Wales Home

Le mercredi 2 décembre 2009

De 11 h à 13 h

Salle Louis-Hippolite-La Fontaine

ORDRE DU JOUR

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 217, Loi modifiant la Loi constituant en corporation The
Wales Home

Proposeur : M. Pierre Reid (Orford)

Procureur : M^e Paul Bouchard, Hackett, Campbell, Bouchard
M^e Christelle Leblanc, Hackett, Campbell, Bouchard

AJOURNEMENT

Québec, le 1^{er} décembre 2009

ANNEXE II

Amendement adopté

Am 1
Art. 8

AMENDEMENT

LOI MODIFIANT LA LOI CONSTITUANT EN CORPORATION
THE WALES HOME

(P.L. n° 217)

Article 8

L'article 8 du projet de loi est remplacé par le suivant :
« 8. La présente loi entrera en vigueur à la date fixée par le
gouvernement ».

Adopté
ce